

N°129

ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

EN BREF

- **01 avril** – Assurance vie : le [marché de l'assurance vie](#) connaît une collecte nette négative en 2020 (-7,0 Md€) expliquée par une très forte décollecte sur les supports en euro (-30,9 Md€) et une collecte positive sur les supports en unités de compte (+23,9 Md€) liée aux stratégies de développement des assureurs incitant les investissements en unités de compte.
- **08 avril** – Retraite : la Caisse nationale d'assurance vieillesse a publié le [nouveau barème 2021](#) de rachat des trimestres en tenant compte de l'âge et du salaire de l'assuré, après 8 ans sans réévaluation. Dans l'optique d'une future réforme des retraites, ces rachats peuvent permettre aux salariés en fin de carrière d'atteindre le taux plein aux conditions actuelles.
- **13 avril** – Assurance vie : l'EIOPA a publié une [consultation](#) visant à traiter le risque d'optimisation des ressources sur le marché européen des produits en unités de compte dont le coût resterait trop élevé. Cela permettrait aux assurés d'être plus confiants quant au rapport qualité/prix du produit.
- **14 avril** – Epargne : 43% des Français pensent que leur épargne de précaution ne sera pas suffisante pour affronter les conséquences de crise. Ainsi 89% essaient de mettre de l'argent de côté à travers des [placements](#) liquides et sûrs, comme les livrets réglementés. Le gouvernement réfléchit à des mesures pour les inciter à utiliser ces liquidités.
- **15 avril** – Assurance : les exploitations agricoles ont fortement été touchées par [l'épisode de gel](#) survenu au début du mois. Des mesures ont été prises pour aider les assurés sinistrés et étendre le régime de couverture des risques pour les exploitants agricoles. En effet, seules 30% des surfaces cultivées sont couvertes. La FFA propose des solutions pour inviter les agriculteurs à se protéger de leurs risques.
- **19 avril** – Assurance : l'EIOPA publie un [avis](#) sur l'utilisation des scénarios de risque du changement climatique dans l'ORSA, sur une perspective à moyen-long terme.

La LCB-FT étendue aux courtiers d'assurance

Le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) vient à nouveau d'être précisé par l'entrée en vigueur début mars de l'[arrêté du 6 janvier 2021](#). Outre un renforcement et une clarification du cadre législatif, ce texte étend la liste des activités soumises aux obligations de LCB-FT à l'activité de courtier d'assurance. A cette occasion, la [Revue de l'ACPR d'avril 2021](#) vient préciser les nouveautés et points d'attention.

A savoir, une dérogation est prévue pour les courtiers dont l'activité d'assurance est considérée comme accessoire (moins de 5% du chiffre d'affaire et moins de 50.000 euros). L'enquête lancée en 2019 par l'ACPR estimait à 13% la proportion de courtiers bénéficiant de cette dérogation.

Dorénavant, tous les courtiers soumis à LCB-FT doivent se doter d'un référent LCB-FT responsable de la mise en œuvre des obligations LCB-FT. En outre, un correspondant doit être enregistré auprès de Tracfin : il aura à charge d'effectuer les déclarations de soupçon et sera l'interlocuteur de Tracfin au sein de la société. Enfin, il est nécessaire de dispenser des formations aux personnels en lien avec des missions LCB-FT.

Prêts Participatifs Relance : une enveloppe de 11 milliards d'euros

annoncés début mars par le ministre de l'Économie et des Finances, les [Prêts Participatifs Relance](#) (PPR) seront disponibles dès le mois de mai. Ces prêts qui bénéficient de la garantie de l'Etat sont destinés aux PME et ETI pour leur permettre d'investir dans des projets s'inscrivant dans le long terme (outil de production, recherche et développement, etc).

Pour l'instant, les fonds levés auprès de 18 assureurs et de la Caisse des Dépôts et Consignations s'élèvent à 11 milliards d'euros. Le montant prêté à chaque entreprise ne pourra excéder 12,5% du chiffre d'affaires de 2019 pour les PME et 8,4% pour les ETI. La durée des prêts sera de 8 ans avec des taux d'intérêts différents suivant le type d'entreprise, PME ou ETI. Une deuxième levée de capitaux est prévue en juin.

Événements Forsides :

- [Morning FORSIDES - VISIO du 6 Mai 2021](#) : Prévoyance et Santé : quel pilotage avec la crise du COVID-19 ?
- [Article LinkedIn](#) : Réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents de la Fonction Publique : des préparations et des anticipations nécessaires pour les assureurs.

RÉFÉRENCE

- [Arrêté du 6 janvier 2021](#).